

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

Adopté

AMENDEMENT

N° I-CF1557

présenté par

Mme Feld, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 30

I. – Supprimer les alinéas 38 à 51.

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 65.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI proposent de supprimer la pérennisation du dispositif de collecte et d'exploitation automatisée, par l'administration fiscale, des contenus publics des plateformes en ligne.

La fuite massive de données personnelles par la DGFIP de cet été aurait dû donner lieu à l'abandon de cette expérimentation hasardeuse, pas à sa pérennisation !

Si la lutte contre la fraude fiscale est un enjeu majeur pour récupérer les dizaines de milliards d'euros qui échappent à l'Etat chaque année, elle ne peut se faire au détriment des libertés publiques fondamentales et du droit à la vie privée des citoyennes et des citoyens. Initialement introduit comme un dispositif expérimental, cet outil de surveillance algorithmique de masse présente des risques majeurs de dérive vers un contrôle social généralisé.

De plus, l'efficacité réelle de cette mesure pour traquer la grande fraude fiscale, celle des multinationales et des exilés fiscaux, reste largement à démontrer, alors qu'elle cible de fait les

comportements en ligne de l'ensemble de la population. Il appartient à l'administration fiscale de justifier de la proportionnalité de ses méthodes et du respect des droits des contribuables, sous peine de transformer la lutte contre la fraude en une intolérable stigmatisation des classes populaires.

La lutte contre la fraude fiscale doit reposer sur le renforcement des moyens humains et matériels de l'administration fiscale, le ciblage précis des circuits financiers opaques et la fin de l'impunité des délinquants en col blanc, plutôt que sur le déploiement d'outils technologiques intrusifs et disproportionnés.

Nous demandons donc la suppression de cette pérennisation dans l'attente d'une évaluation sérieuse et d'un débat parlementaire à la hauteur des enjeux qu'il soulève pour les libertés publiques.